



Création d'une police pénitentiaire

Hier, **La CGT Pénitentiaire** était auditionnée par l'inspection générale de la justice sur la création d'une police pénitentiaire décidée par le Garde des Sceaux lors des annonces qu'il a faites le 23 janvier dernier à l'ENAP.

Avant d'entamer nos échanges, **La CGT Pénitentiaire** a tenu à rappeler qu'elle n'était pas très enthousiaste à la création de cette police pénitentiaire. Si la mission de l'inspection colle avec les annonces de notre ministre actuel, elle colle surtout avec une administration que l'on veut faire tendre vers du tout sécuritaire en oubliant que le cœur du métier du personnel de surveillance, c'est la détention. Et pour cette dernière et les agents qui la gère : **RIEN**.

Il est plus facile de concentrer l'attention sur même pas 5% de la population pénale que de gérer les vrais problèmes.

TIC, TAC, TIC, TAC, 2027 sonne déjà à la porte et c'est plus facile de faire de l'affichage plutôt que de mettre les mains dans la et de vraiment s'interroger sur l'état de nos prisons, de nos détentions et de la place du système pénitentiaire dans le maillage de la justice. C'est presque du velours de nous faire glisser vers l'intérieur et ces missions. C'est de courage politique dont nous avons besoin, pas de courage médiatique.

Aujourd'hui, avec la création de cette police pénitentiaire, on nous annonce des missions supplémentaires. En effet, cette police aurait en charge la garde des geôles dans les tribunaux judiciaires, les gardes statiques en milieu hospitalier et cerise sur le gâteau, le prêt de main forte.

La CGT Pénitentiaire a dû mal à encaisser la pilule !!!

Pendant près d'un an, suite à la signature du protocole d'Incarville, nous avons débattu sur les niveaux d'escortes et sur la composition des escortes où il est question des forces de l'ordre pour les détenus de niveau 4 à 5. C'est tout un pan du protocole qui est remis en cause alors que l'administration est dans l'incapacité totale de former correctement ses agents à l'utilisation d'une arme, ne serait-ce dans l'adaptation du protocole.

La CGT Pénitentiaire demande si dans le prêt de main forte, il est question d'accompagner les agents de surveillance électronique (ASE). Nos interlocuteurs acquiescent. Ces agents seront également missionnés pour vérifier si le détenu respecte ses horaires de travail ou pour les déclenchements d'alarme par exemple.



La CGT Pénitentiaire a vivement critiqué ces nouvelles missions surtout lorsque l'on sait que cela demande des moyens. Ce n'est toujours pas le cas à ce jour. Il y a 4 500 postes vacants de personnel de surveillance pour mener les missions actuelles et dont le déficit d'agents le plus conséquent se trouve en détention.

Arrêtons de mettre la charrue avant les bœufs...

**Occupons-nous de nos détentions, de nos missions déjà existantes
et on fera ensuite ce qu'il est possible de faire.**

L'inspection nous interpelle également sur le sujet des officiers de police judiciaire (OPJ). Pour **La CGT Pénitentiaire**, cela revêt de compétences supplémentaires et de formations adaptées. Surtout, cela va vite devenir chronophage dès lors qu'il y aura des saisies de produits illicites ou de violences entre détenus. Il faudra respecter le droit à la défense, le cadre légal d'une « garde à vue », des horaires de perquisition, de la saisine du parquet qui obligatoirement cassera la chaîne hiérarchique, des magistrats qui vont crouler sous les procédures alors que c'est déjà compliqué aujourd'hui, etc... Cet OPJ sera-t-il habilité à gérer des conflits avec des personnes extérieures (incidents aux parloirs ou à l'abri famille par exemple) ou encore avec des problèmes interpersonnels ?

Pour **La CGT Pénitentiaire**, il ne peut pas y avoir 2 types de personnels d'encadrement et d'application, celui porté dans une logique du surveillant acteur impliqué dans le parcours de peine de la personne détenue et celui du surveillant porté sur la répression. En créant une police pénitentiaire au sein de nos rangs, nous aurons une population pénale encore plus vindicative et violente. Rien que de savoir qu'il y a une police au sein de l'administration, nul doute que les personnels pénitentiaires seront encore plus exposés à l'extérieur.

**Laissons les missions de police au ministère de l'intérieur et
occupons-nous déjà de notre cœur de métier, la détention.**

**S'il doit bien y avoir une priorité aujourd'hui au sein
de notre institution, c'est bien celle-ci...**

Montreuil, le 16 mai 2025.